

TARIFS - Année scolaire 2026 - 2027

Les établissements catholiques de PONTARLIER St JOSEPH - St BENIGNE - Les AUGUSTINS

Les revalorisations des tarifs pour cette rentrée sont de :

	2,50 %	Contribution primaire, collège et lycées
	1,10 %	Demi-pension
	0,92 %	Pension

Nature de la prestation		Montant annuel	Montant mensuel (Sur 9 mois)
<u>PENSION</u>	AUGUSTINS et St BENIGNE	3.890 €	432,00 €
<u>½ PENSION</u>	4 jours	1.244 €	138,00 €
	3 jours	933 €	104,00 €
	2 jours	622 €	69,00 €
	1 jour	311 €	35,00 €
<u>CONTRIBUTION</u>	MATERNELLE et PRIMAIRE	595 €	66,00 €
	COLLEGE et 3 ^{ème} Prépa-Métiers	882 €	98,00 €
	LYCEE GENERAL et PROFESSIONNEL	980 €	109,00 €
<u>PERISCOLAIRE</u>	St JOSEPH	Tarif forfaitaire	

Les 3 créneaux horaires, base de ce tarif forfaitaire, sont définis ainsi :

<u>Matin</u> :	7h30	>	8h15	Abonnement annuel de 30 € par mois
<u>Soir 1</u> :	16h30	>	17h15	Abonnement annuel de 30 € par mois
<u>Soir 2</u> :	17h15	>	18h00	Abonnement annuel de 30 € par mois

Le coût de l'heure, hors forfait sera de **6 €**, du fait du traitement spécifique, et dans le but de passer à terme tout au forfait.

Nous n'accepterons qu'un seul changement en cours d'année. Il devra être signalé à l'école par écrit en fin de période précédente.

Sachant que les périodes définies sont les suivantes :

Septembre à décembre 2026 / Janvier à mars 2027 / Avril à juin 2027

Le prix des repas à l'unité est de **9,90 €**.

La réservation de la restauration occasionnelle pour l'ensemble des établissements du groupe doit être effectuée via **École Directe**, au plus tard **la veille avant minuit**.

Il ne nous est pas possible de prendre en compte **les régimes alimentaires particuliers de chaque enfant** (végétarien, sans sel, sans porc, sans gluten, allergies diverses etc.). La restauration scolaire fonctionne en cuisine collective, avec des

préparations réalisées en grande quantité, ce qui ne permet pas d'assurer des repas personnalisés ou adaptés à des contraintes individuelles spécifiques.

A St Bénigne : Lors des absences liées aux périodes de formation en milieu professionnel, une réduction à hauteur de 75 % est effectuée sur la pension ou la demi-pension pendant la durée de la période de formation.

Les contributions font l'objet de réductions, pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits dans les écoles du groupe OGEECAP à PONTARLIER.

Par ordre décroissant d'âge :

- | | | |
|--|---|-------------|
| ☐ 1 ^{er} enfant | : | Plein tarif |
| ☐ 2 ^{ème} enfant | : | - 20 % |
| ☐ 3 ^{ème} enfant | : | - 40 % |
| ☐ 4 ^{ème} enfant et suivants | : | Gratuité |

FACTURATION

Une facture annuelle envoyée sur Ecole Directe au mois de septembre avec :

- ☐ 3 dates d'échéances pour les règlements si vous payez au trimestre.
- ☐ 9 dates correspondant aux 9 prélèvements automatiques (d'octobre à juin).

ABSENCES / CHANGEMENT DE REGIME *

Les dépenses alimentaires représentant la moitié des frais de pension et ½ pension, les autres charges (personnels, bâtiments) restent inchangées, même en l'absence d'un nombre important d'élèves. Une remise ne pourra donc être accordée que pour une absence consécutive supérieure à 7 jours, avec justificatif médical.

Les absences habituelles dues aux examens de fin d'année entrent statistiquement dans le calcul des prix facturés et ne donnent droit à aucune réduction.

NB : Nos tarifs sont susceptibles de révision en cas de fortes variations du coût de la vie ou des obligations salariales.

- Tout changement de régime ne pourra se faire qu'en début de trimestre, sur demande écrite de la famille et une seule fois dans l'année.
- Aucun changement en cours de trimestre ne sera accepté. Tout trimestre commencé restera dû.
- En cas de confinement ou autre conséquence de pandémie, nous examinerons les situations à la fin de chaque période concernée.

Vous venez de prendre connaissance des tarifs pour l'année scolaire 2026-2027 ainsi que des modalités de paiements.

La signature électronique demandée sur ce document vaut engagement de votre part à régler les sommes dues.